**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** - (1999)

**Heft:** 121

**Artikel:** Simple comme VERA

**Autor:** Boyon, Jérôme

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-847563

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Simple comme VERA

**Réunir tous les services administratifs pour les Suisses de l'étranger en une « commune virtuelle » : c'est l'ambition de VERA, un système informatique qui équipera le réseau consulaire suisse en 2002. Sergio Dini, architecte du projet au DFAE, explique ce que peuvent en attendre les Suisses de France.**

**Jérôme Boyon**

Sergio Dini a fort à faire. Le chef de la nouvelle section représentation et affaires consulaires à Berne, de passage à Paris à l'occasion de la réunion consulaire, pilote actuellement un projet stratégique du Département fédéral des affaires étrangères. Son nom de code, VERA, pour Administration des Suisses de l'étranger sur réseau. Il s'agit d'un nouveau système, en forme de « commune virtuelle » qui abritera bientôt tous les Suisses à l'étranger. Le compte à rebours est déjà lancé puisqu'il doit théoriquement entrer en service dans trois ans et demi, en 2002, un an tout juste avant PASS 2003, le nouveau passeport suisse lisible électroniquement. Le Canada et l'Australie ont déjà réalisé des modèles similaires pour les tâches d'immigration et de visas, mais la Suisse veut aller plus loin : « *Nous avons sans doute à l'heure actuelle un projet sans équivalent*, explique M. Dini, *notamment par sa globalité* ». Le cœur du système sera basé à Berne, et communiquera grâce à un réseau *on line* (ou *off line*) avec toutes nos représentations à l'étranger : « *Jusqu'à présent,* explique M. Dini, *le Département répartissait ses tâches administratrives entre ses filiales à l'étranger, à partir de la maison commune à Berne. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies, on est en mesure de relier ces 140 îlots dans le monde* ». L'opération vise à apporter des services plus efficaces aux Suisses de l'étranger en rapatriant dans des bureaux spécialisés à Berne des traitements informatiques qui sont actuellement effectués dans les représentations : « *par exemple, grâce à VERA, nos compatriotes à l'étranger ne devront dans tous les cas ne s'annoncer qu'une seule fois auprès d'une représentation à l'étranger. En cas de déménagement, même dans un autre pays ou un autre continent, ils n'auront plus qu'à annoncer leur changement d'adresse avant de partir* ».

Sergio Dini, maître d'œuvre du projet VERA

## « Relier les 140 îlots »

Qu'adviendra-t-il du versement de l'AVS/AI facultative, jusqu'à présent gérée par les 140 représentations de la Suisse à l'étranger : « *Dans le futur, nous allons créer un centre de gestion de l'AVS à Genève, avec de 6 à 9 satellites à l'étranger. La Caisse suisse de compensation a décidé elle aussi de réintégrer les services qui étaient traités à l'étranger dans sa propre régie. Ça n'avait pas de sens d'éparpiller le travail entre 140 représentations* ». Le « satellite » français de la Caisse suisse de compensation , qui n'a pas encore de nom, sera basé à Paris ou à Lyon. Concrètement, pour les bénéficiaires de l'AVS à l'étranger, la réforme devrait être quasiment invisible puisqu'elle se résumera à un simple changement d'adresse.

Vu de France, le projet ne soulève aucune inquiétude : l'AVS est actuellement gérée en parallèle par tous les postes en France : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Strasbourg, Mulhouse. Avec VERA, la dizaine de personnes qui accomplissent ce travail ne dépendront plus du consulat ou de l'ambassade mais directement de la Caisse suisse de compensation à Genève. « *La plupart seront sans doute affectés au " satellite " français* », confie Walter Deplazes, conseiller d'ambassade à Paris.

Côté immatriculation, pas de changement à attendre. C'est en aval que les choses changent. Le cœur

de VERA sera la constitution d'une banque de données centrale et sécurisée en Suisse où les 560 000 Suisses à l'étranger seront enregistrés : « *Avec le nouveau système en ligne, nous aurons la possibilité de rationnaliser les tâches administratives fastidieuses sans retirer à nos compatriotes des représentants* ». On se souvient des inquiétudes qu'avait suscité il y a deux ans la dernière réforme, à l'économie, du réseau consulaire (voire notre numéro 101, de septembre 1997), que n'avait pas réussi à désamorcer l'annonce d'un dégraissage général de l'administration fédérale en Suisse : « *Il y a quatre ou cinq ans, on avait commencé à faire ces restructurations en Allemagne, en France pour des questions économiques, de réduction des coûts et d'efficacité. La nouvelle technologie nous permet maintenant le projet VERA en évitant d'autres fermetures de postes* ».

## États-Unis, Canada, Brésil

La phase de conception de VERA est actuellement achevée et le DFAE a donné son aval début mai pour lancer la partie programmation. Le 1er novembre, VERA sera testé sous la forme d'un projet-pilote aux États-Unis, au Canada et au Brésil : au bout de six mois, le système sera implanté dans les grandes colonies suisses à l'étranger comme la France, l'Autriche, l'Allemagne... : « *Nous avons choisi une région en pointe sur le plan technologique, Etats-Unis-Canada, et un pays moins au top comme le Brésil, pour avoir un modèle exportable sur les cinq continents* ». VERA ne manque pas d'ambitions mais doit se réaliser sous hautes contraintes, puisqu'il est censé apporter par la centralisation des services plus efficaces pour les Suisses de l'étranger et cela sans amputer nos représentations à l'étranger. Sergio Dini accueille ce casse-tête avec philosophie, convaincu qu'il n' y a pas d'alternative à la modernité : « *Comme on dit en allemand, il n'y a qu'une chose invariable dans la vie, c'est le changement. Et le changement, c'est VERA* ».


*Édité depuis 1955, Le Messager Suisse est le magazine de référence des communautés suisses en France.*

**LE MESSAGER SUISSE**
la revue des communautés suisses de langue française

- *Retrouvez chaque mois toute l'actualité des Suisses et de la Suisse.*
- *Plongez dans la Suisse historique et culturelle par des documents inédits,*
- *Redécouvrez la Suisse au travers de nos pages touristiques,*
- *Vivez nos reportages insolites...*

**FORMULAIRE D'ABONNEMENT**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : .....
Ville : .....
Signature :

Au prix de : 11 numéros
France ☐ 220 FF
Abonnement 3 mois à l'essai (3 numéros) ☐ 30 FF
*(réservé aux nouveaux abonnés)*

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de :
**Le Messager Suisse**
à renvoyer à : **DIP - 70, rue Compans - 75019 Paris**

*Informatique et Libertés : en application de l'article L 27 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information en vous adressant à notre siège social. Les informations requises sont nécessaires au traitement de votre abonnement. Elles pourront également faire l'objet d'une cession.*

N 121